

Section 1. Identification

Identificateur de produit : NITRAIN™ 2.0
Code du produit : FRT-00472
n° SDS : 781
Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées

Additif d'engrais. Stabilisateur d'azote.

Utilisations non recommandées

Non disponible.

Données relatives au fournisseur : Loveland Products Canada, Inc.
 789 Donnybrook Drive
 Dorchester, Ontario N0L 1G5
No de téléphone : 1-800-328-4678 (Représentant du Service à la Clientèle)
Courriel : retail-SDS2@nutrien.com
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : CHEMTREC (24 h): 1-800-424-9300 ou 1-703-527-3887

Section 2. Identification des dangers

Classement en conformité avec le règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17; DORS/2022-272)

Classement de la substance ou du mélange : IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1
 TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B
 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger
Mentions de danger : Provoque une irritation cutanée.
 Provoque de graves lésions des yeux.
 Peut irriter les voies respiratoires.
 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence

Section 2. Identification des dangers

- Généralités** : Lire l'étiquette avant l'utilisation. Garder hors de la portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Prévention** : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation.
- Intervention** : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Stockage** : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
N-méthyl-2-pyrrolidone	30 - 60	872-50-4
N-(n-butyle)-triamide de l'acide thiophosphorique	30	94317-64-3
1,2-propylène glycol	10 - 30	57-55-6
éther monobutylique de triéthylèneglycol	<6	143-22-6
éther monobutylique de tétraéthylèneglycol	<2	1559-34-8

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : CORROSIF. Commencer immédiatement irrigation des yeux. Toute exposition des yeux à la solution nécessite une évaluation médicale après décontamination. Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau ou de sérum physiologique pour un minimum de 30 minutes, plus le temps d'irrigation est préférable, si possible. Si possible, enlever les lentilles de contact en faisant attention à ne pas provoquer des lésions oculaires supplémentaires. Si l'approvisionnement en eau initiale est insuffisante, garder la zone affectée humide avec un chiffon humide et transférer la personne à l'endroit le plus proche où le rinçage peut être poursuivi pendant la durée recommandée de temps. Appelez une ambulance pour le transport à l'hôpital. Continuer irrigation des yeux pendant le transport. Pour des conseils supplémentaires appeler le numéro d'urgence médicale sur cette fiche de données de sécurité ou votre centre antipoison ou un médecin.

Section 4. Premiers soins

- Inhalation** : Transporter la personne à l'air frais. Aucun effet important. Consulter un médecin pour détecter tout signe de respiration sifflante et / ou des difficultés respiratoires. Pour des conseils supplémentaires appeler le numéro d'urgence médicale dans cette FDS ou votre centre antipoison ou un fournisseur de soins médicaux.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Corrosif pour les yeux. Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Peut irriter les voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu. La surexposition par ingestion est improbable dans des conditions normales de travail.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
tousseur
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Amélioration du résultat nécessite un rinçage prolongé ou trempage avec de l'eau afin d'en extraire des ions corrosifs qui ont pénétré à travers la couche cornée. Opinion d'experts indique une durée prolongée de rinçage est nécessaire pour éliminer les produits chimiques corrosifs - 60 minutes pour les alcalis forts et 30 minutes pour d'autres substances corrosives. L'eau doit être maintenu à une température confortable. Il peut être nécessaire de transporter à l'hôpital plus tard pour assurer 30 ou 60 minutes de rinçage. Le transport du patient peut se avérer nécessaire en fonction de l'état du patient ou de la disponibilité d'une alimentation en eau. Si le transport est nécessaire, rincer la zone affectée devrait se poursuivre pendant le transport.

Section 4. Premiers soins

- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Des mesures de décontamination peuvent être nécessaires. Le personnel et le matériel doivent être vérifiés et décontaminés avant de quitter la zone.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, une mousse antialcool ou de l'eau vaporisée (brouillard).
- Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit

- Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Produit de décomposition thermique dangereux

- Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
- dioxyde de carbone
 - Monoxyde de carbone
 - oxydes d'azote
 - oxydes de soufre
 - oxydes de phosphore

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

- Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Contenez et recueillez l'eau combattant le feu pour traitement plus en retard et disposition.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

- Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

- Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

- Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré des effets néfastes (égouts, voies navigables, sol ou air).

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Écarter les contenants de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Utiliser l'équipement approprié de placer la substance déversée dans un récipient pour une réutilisation ou d'élimination. Recyclez dans le procédé, si possible.
ou
Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Lire l'étiquette avant l'utilisation. Appliquer ce produit uniquement selon les directives de l'étiquette. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éviter le gel. Entreposer à des températures comprises entre 0°C et 38°C (32°F et 100°F) et éviter tout contact avec l'eau. Éviter les températures élevées. L'entreposage de longue durée à des températures supérieures à 38°C (100°F) et l'entreposage de longue durée des contenants ouverts provoqueront la dégradation du produit. Pendant la dégradation, le produit peut libérer des gaz nocifs. Conserver en dessous de 38°C (100°F) et utiliser les contenants ouverts dans les 30 jours.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
N-méthyl-2-pyrrolidone	Gouvernement Provinciale de l'Ontario: (Canada, 6/2019). TWA: 400 mg/m ³ 8 heures.
1,2-propylène glycol	Gouvernement Provinciale de l'Ontario: (Canada, 6/2019). TWA: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: Aérosol. TWA: 155 mg/m ³ 8 heures. Forme: Vapeur TWA: 50 ppm 8 heures. Forme: Vapeur

Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition connu.

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Contactez votre fabricant d'équipement de protection pour vérifier la compatibilité de l'équipement pour l'usage prévu.

Informations générales

: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/ faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

Protection de la peau

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision. Recommandé : néoprène, caoutchouc nitrile. Utiliser des gants avec un temps de protection de >480 minutes. Épaisseur minimale des gants de 0.7 mm.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Recommandé: Chemise à manches longues et pantalon long. Porter un tablier ou une combinaison en cas de risque d'exposition aux éclaboussures.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants. Recommandé: Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Vert. [Foncé]
- Odeur** : Faible.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : 8.1 à 8.6 [Conc. (% poids / poids): 10%]
- Point de fusion et point de congélation** : Non disponible.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition** : Non disponible.
- Point d'éclair** :

Nom des ingrédients	Vase clos			Vase ouvert		
	°C	°F	Méthode	°C	°F	Méthode
N-méthyl-2-pyrrolidone				91	195.8	Pensky-Martens

- Inflammabilité** : Non disponible.
- Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité** : Non disponible.
- Tension de vapeur** :

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Nom des ingrédients	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
N-(n-butyle)-triamide de l'acide thiophosphorique	<3.75	<0.5	EU A.4			

Densité de vapeur relative : Non disponible.

Densité relative : 1.06

Densité apparente : 8.87 lb/gal

Solubilité :

Médias	Résultat
l'eau froide	Soluble
l'eau chaude	Soluble

Solubilité dans l'eau : Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable.

Température d'auto-inflammation :

Nom des ingrédients	°C	°F	Méthode
N-méthyl-2-pyrrolidone	245	473	

Température de décomposition : Non disponible.

Viscosité : Dynamique: 20 à 30 mPa·s (20 à 30 cP)

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules : Non applicable.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Températures extrêmes. Ne pas exposer au soleil. Tenir à l'écart des produits incompatibles.

Matériaux incompatibles : Oxydants forts, agents réducteurs forts, acides.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
N-méthyl-2-pyrrolidone	DL50 Cutané	Lapin	8 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3914 mg/kg	-
1,2-propylène glycol	DL50 Cutané	Lapin	20800 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	20 g/kg	-
éther monobutylique de triéthylèneglycol	DL50 Orale	Rat	5300 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat - Mâle, Femelle	2630 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
N-méthyl-2-pyrrolidone	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 mg	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	100 mg	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures	-
1,2-propylène glycol	Peau - Léger irritant	Humain	-	500 mg 168 heures	-
	Peau - Léger irritant	Femme	-	500 mg 96 heures 30 %	-
	Peau - Modérément irritant	Enfant	-	96 heures 30 % C	-
éther monobutylique de triéthylèneglycol	Peau - Modérément irritant	Humain	-	72 heures 104 mg l	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 mg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	50 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-

Conclusion/Résumé

- Peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Respiratoire** : Peut irriter les voies respiratoires.

Sensibilisation

Non disponible.

Conclusion/Résumé

- Peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Respiratoire** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité

Non disponible.

- Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité

Non disponible.

- Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

Section 11. Données toxicologiques

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Contient une matière qui peut nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion.

Tératogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Contient une substance susceptible de causer des anomalies du développement.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
N-méthyl-2-pyrrolidone	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Contact cutané. Contact avec les yeux. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Corrosif pour les yeux. Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu. La surexposition par ingestion est improbable dans des conditions normales de travail.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
tousseur

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Voir ci-dessus.

Effets différés possibles : Voir dessous.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Voir ci-dessus.

Section 11. Données toxicologiques

Effets différés possibles : Voir dessous.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Une surexposition répétée ou prolongée peut causer des effets de santé chroniques.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Contient une matière qui peut nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
N-méthyl-2-pyrrolidone	3914	8000	N/A	N/A	N/A
1,2-propylène glycol	20000	20800	N/A	N/A	N/A
éther monobutylique de triéthylèneglycol	5300	N/A	N/A	N/A	N/A
éther monobutylique de tétraéthylèneglycol	2630	N/A	N/A	N/A	N/A

Autres informations : Non disponible.

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
N-méthyl-2-pyrrolidone	Aiguë CL50 1.23 ppm Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i>	48 heures
1,2-propylène glycol	Aiguë CL50 832 ppm Eau douce	Poisson - <i>Lepomis macrochirus</i>	96 heures
	Aiguë CE50 >110 ppm Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i>	48 heures
	Aiguë CL50 1020000 µg/l Eau douce	Crustacés - <i>Ceriodaphnia dubia</i>	48 heures
	Aiguë CL50 710000 µg/l Eau douce	Poisson - <i>Pimephales promelas</i>	96 heures
éther monobutylique de tétraéthylèneglycol	Aiguë CE50 1075 mg/l Eau douce	Algues - <i>Scenedesmus capricornutum</i>	72 heures
	Aiguë CE50 >3200 mg/l Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i>	48 heures
	Aiguë NOEC 1800 mg/l Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i>	48 heures

Conclusion/Résumé : Toxique pour les organismes aquatiques. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Appliquer ce produit uniquement selon les directives de l'étiquette.

Persistance et dégradation

Conclusion/Résumé : Difficilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogK _{ow}	FBC	Potentiel
N-méthyl-2-pyrrolidone	-0.46	-	Faible
N-(n-butyle)-triamide de l'acide thiophosphorique	0.54	-	Faible
1,2-propylène glycol	-1.07	-	Faible
éther monobutylique de triéthylèneglycol	0.51	-	Faible
éther monobutylique de tétraéthylèneglycol	1	-	Faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Ce produit est soluble dans l'eau et peut se disperser dans le sol.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Suivez les instructions d'élimination sur l'étiquette. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Rincer les contenants trois fois avec de l'eau et ajouter l'eau de rinçage au réservoir de solution à pulvériser. Ne pas réutiliser les contenants pour quelque usage que ce soit. Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables. Le recyclage des contenants décontaminés constitue la meilleure option en ce qui concerne l'élimination des contenants vides. Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour la consommation humaine et la nourriture pour les animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	Non.

Section 14. Informations relatives au transport

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: N-méthyl-2-pyrrolidone

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Australie : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Chine : Indéterminé.

Union économique eurasiatique : **Inventaire de la Fédération russe**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Japon : **Inventaire du Japon (CSCL)**: Indéterminé.
Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.

Nouvelle-Zélande : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Philippines : Indéterminé.

République de Corée : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Taiïwan : Indéterminé.

Thaïlande : Indéterminé.

Turquie : Indéterminé.

États-Unis : Tous les composants sont actifs ou exemptés.

Viêt-Nam : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'édition/Date de révision : 3/20/2024

Date de publication précédente : 3/20/2024

Version : 1

Légende des abréviations :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- RPD = Règlement sur les produits dangereux
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- N/A = Non disponible
- SGG = Groupe de séparation
- NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2	Méthode de calcul
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B	Jugement expert
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3	Méthode de calcul

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Partenaires de la chaîne d'approvisionnement doivent veiller à ce qu'ils passent cette FDS, et toutes autres informations pertinentes sur la sécurité à leurs clients.

AVERTISSEMENT ET LIMITATION DE RESPONSABILITE

Les informations et recommandations contenues dans cette fiche signalétique («SDS») ne concernent que les matières spécifiques visées dans les présentes (le «matériel») et ne concernent pas l'utilisation de ces matériaux en combinaison avec tout autre matériel ou processus. Les informations et recommandations contenues dans ce document sont considérées comme exactes et à jour à compter de la date de la présente fiche signalétique. Toutefois, les informations et recommandations sont présentées sans garantie, représentation OU DE LICENCE D'AUCUNE SORTE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EN CE QUI CONCERNE à leur exactitude, exactitude ou l'exhaustivité, et le vendeur, fournisseur et fabricant de matériau et de leur filiales respectives (COLLECTIVEMENT, LES «fournisseur») EXCLUENT TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LA CONFIANCE DANS ces informations et recommandations. Cette FDS n'est pas une garantie de sécurité. Un acheteur ou l'utilisateur du matériel (un «bénéficiaire») est chargé de veiller à ce qu'elle dispose de tous les renseignements nécessaires pour utiliser en toute sécurité du matériel pour son but spécifique.

EN OUTRE, Le destinataire assume tous les risques RELATION AVEC L'UTILISATION DE LA MATIERE. Le destinataire assume tous responsabilité d'assurer le matériau est utilisé dans toute sécurité en RESPECT DES LOIS APPLICABLES L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE SECURITE, LES POLITIQUES ET LES LIGNES DIRECTRICES. LE FOURNISSEUR NE GARANTIT PAS LA COMMERCIALISATION DE LA MATIERE OU LA SANTE DE LA MATIERE POUR UN USAGE PARTICULIER ET N'ACCEPTE AUCUNE RESPONSABILITÉ pour blessures ou dommages causés directement ou indirectement PAR OU EN RELATION

Section 16. Autres informations

AVEC L'UTILISATION DE LA MATIERE.

NITRAIN™ est une marque déposée de Loveland Products, Inc.